

Après le 8 mars / Journée de la Femme

La CFE-CGC souhaite garder le cap !



La Journée de la femme du 8 mars est encore aujourd'hui nécessaire pour maintenir en éveil les consciences sur le parcours accompli et sur ce qu'il faut encore conquérir ! Tant que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de ce jour pour la mettre à la une.

En 1972, le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est pour la première fois inscrit dans une loi. Plus de 40 ans plus tard, l'Apec, que la CFE-CGC a créée en 1966, nous démontre dans une étude publiée le 4 mars dernier, que les hommes cadres touchent un salaire fixe supérieur de 8,5 % à celui des femmes cadres (à caractéristiques communes : fonction, âge, ancienneté, lieu de l'emploi occupé...).

La CFE-CGC, à travers son réseau Equilibre milite pour une égalité hommes-femmes qui passe par la mixité dans les emplois et dans la conciliation des temps professionnel et privé.

Disparités salariales Elle est partenaire du projet européen «Promotion des femmes aux postes de direction» porté par la Confédération européenne des cadres (CEC). Les conclusions de ce rapport ont été présentées le 24 février dernier, devant des membres de la Commission européenne et des députés européens. Face au constat que les postes de cadres moyens et supérieurs en Europe étaient encore essentiellement occupés par des hommes (entre 61 et 70 % des cadres), le rapport «Promouvoir le management chez les femmes» consiste à proposer de nouvelles mesures de promotion des femmes aux postes de direction et de décision afin d'augmenter la part des femmes aux échelons hiérarchiques moyens et supérieurs.

Nous travaillons pour réduire ces inégalités La CFE-CGC a également contribué tout au long de l'année 2014 aux travaux du groupe de travail paritaire sur les classifications et les critères pouvant discriminer. Ce groupe était prévu dans l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 vers une amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle, signé par la CFE-CGC. Partant du constat que le système de classification, dans sa construction même peut induire des inégalités en matière de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes, le groupe a eu pour mission d'élaborer une méthodologie permettant aux branches professionnelles, «d'analyser les critères d'évaluation retenus dans la définition des postes de travail, et ce afin de repérer ceux qui seraient susceptibles d'induire des discriminations entre les femmes et les hommes».

La CFE-CGC est fière de ce travail qui a débouché sur une méthodologie à destination des négociateurs des classifications. Un outil spécifique CFE-CGC sera prochainement mis à disposition des militants de l'organisation.



Contact :
Franck Mikula
Secrétaire national du secteur Emploi
Formation professionnelle
06 69 79 22 84
franck.mikula@cfecgc.fr

Une question ? Appelez nous ! Nous sommes à votre écoute

Coordonnateur syndical groupe et délégué syndical :
Dominique Jacquat - 06 32 32 11 35
Délégué syndical central SEI SEF : Pierre Roulet - 06 87 73 07 15
Déléguée syndicale centrale SEEF : Martine Jeannin - 06 03 59 25 78
Délégué syndical central SEEF adjoint : Patrick LARGE - 06 77 02 48 76